

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de Courdemanges (51)

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

Octobre 2018

Spécialiste de l'éolien, la société VALOREM étudie, en étroite relation avec les élus, la possibilité d'implanter un parc éolien sur la commune de Courdemanges.

Cette 1^{ère} lettre d'information vous présente VALOREM et les grandes lignes de ce projet.

VALOREM, un pionnier de l'éolien en France

Opérateur français et indépendant, VALOREM accompagne les territoires dans la valorisation de leurs ressources énergétiques (vent, soleil, eau...). Forts de 200 collaborateurs, nous intervenons du développement de projets à l'exploitation des parcs d'énergies renouvelables, en passant par la construction et la maintenance, en France et à l'international.

Depuis près de 25 ans, VALOREM a contribué au développement de 1000 MW de projets d'énergies renouvelables et est propriétaire de plus de 200 MW. Dans la Marne, VALOREM exploite les 9 éoliennes du parc de Thibie Energies et travaille au développement de XX MW de projets éoliens.

Depuis notre agence d'Amiens, un chargé de projet est dédié au développement du projet éolien sur votre commune. Attentif à vos attentes, il est l'interlocuteur référent pour les collectivités, les services de l'État et la population locale. Il s'appuie sur l'ensemble de nos expertises internes ainsi que sur des bureaux d'études extérieurs pour mener à bien un projet adapté aux spécificités de votre territoire.



VALOREM
opérateur en énergies vertes

VALOREM
Opérateur en énergies vertes

Votre contact VALOREM
Chargé de Projets

Théo LABAYE
29 Rue des Trois Cailloux
80 000 AMIENS
Tél. : 03 22 09 01 09
Mobile : 06 23 52 12 62
theo.labaye@valorem-energie.com
www.valorem-energie.com

Les 5 phases d'un projet

Le développement d'un projet éolien s'étale sur plusieurs années, depuis l'identification d'un site jusqu'à l'exploitation du parc. Parce que l'évolution du territoire est l'affaire de tous, VALOREM lance les études de faisabilité uniquement après avoir reçu l'accord de la commune concernée. Ainsi, suite à des échanges avec vos élus, le conseil municipal de Courdemanges nous a accordé sa confiance par une délibération favorable à l'étude d'un projet éolien au cours de l'été 2017. Nous avons ensuite rencontré les propriétaires et exploitants concernés par la zone d'étude.



Parc éolien de Thibie Energies

Le projet de Courdemanges entame son étude de faisabilité.

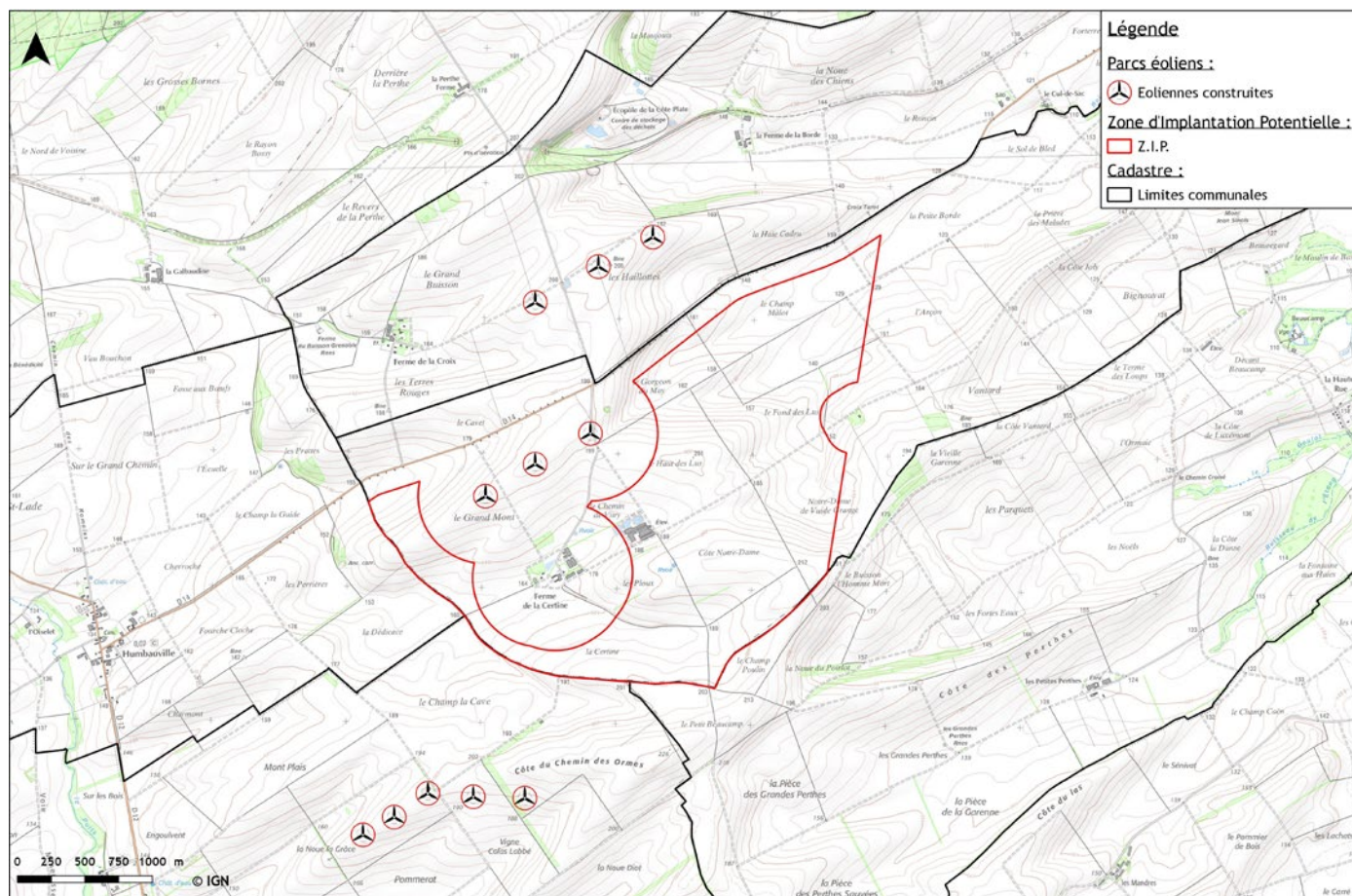
1 • Pré-faisabilité	2 • Faisabilité	3 • Obtention des autorisations	4 • Construction	5 • Exploitation
Juin 2017 Pré-études sur le vent, le raccordement électrique Recherche de servitudes environnementales et réglementaires Contacts avec les élus Accord des propriétaires et exploitants	Sept. 2018 (14 à 24 mois) Etudes techniques : acoustique, gisement éolien Etudes environnementales : paysage, faune, flore, oiseaux, chauve-souris... Validation du projet avec les services de l'Etat et les élus	12 à 24 mois Demande d'autorisation administrative Instruction par les services de l'Etat Enquête publique Financement	9 à 12 mois Travaux de terrassement, raccordement électrique, fondations, montage des éoliennes... Tests de mise en service	Pendant au moins 20 ans Suivi d'exploitation et maintenance des éoliennes Et après ? Démantèlement et remise en état du site ou changement des turbines

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de Courdemanges (51)

La zone d'étude

La zone d'implantation potentielle est située dans le prolongement des éoliennes construites à Courdemanges et Le Meix-Tiercelin. Elle a été définie en fonction de critères propres à l'installation d'éoliennes :

- Un éloignement d'au moins 500 m des habitations, comme la réglementation française l'impose,
- Une bonne exposition au vent dominant,
- Un raccordement au réseau électrique possible,
- Aucune contrainte majeure liée à l'environnement ou à la réglementation.



Zone d'implantation potentielle

Les prochaines étapes

Lancée à la fin de l'été, l'étude de faisabilité consiste en une analyse des spécificités de votre territoire au travers d'études techniques et environnementales approfondies.

D'ici XXX, VALOREM pourra déterminer, en concertation avec les élus et les agriculteurs, les caractéristiques du parc (nombre d'éoliennes, localisation, dimensions) tout en veillant à leur adéquation au contexte du site. Les demandes d'autorisations administratives devraient alors être déposées en préfecture en XXXX.

Nous vous tiendrons informés de l'avancée des études par le biais de lettres d'information notamment.

Pour en savoir plus

- France Energie Eolienne : www.fee.asso.fr
- Blog d'information sur l'éolien : nouvelles-enr.fr
- Association Negawatt : www.negawatt.org
- Décrypter l'énergie : www.decrypterlenergie.org

Lettre d'information, Octobre 2018

Commune de Courdemanges

Directeur de la publication : Communication VALOREM

Impression : VALOREM

www.valorem-energie.com